

Aéroport International de Genève

Approbation des plans pour la construction du hangar «Geneva Airpark»

Décision du 9 juillet 2007

En date du 1^{er} février 2005, respectivement du 18 décembre 2006, l'Aéroport international de Genève (AIG) a requis l'approbation des plans pour la construction du hangar «Geneva Airpark».

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 16 août 2005.

Le 9 juillet 2007, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (ETEC) a approuvé les plans autorisant la construction du hangar «Geneva Airpark».

La décision a été notifiée par courrier aux personnes qui ont déposé une opposition motivée auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête. Un recours peut être formé auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14.

Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication, de 9 h. 00 à 12 h. 00, à l'adresse suivante:

- Département des constructions et des technologies de l'information, Police des constructions, Rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8.

En vertu de l'art. 22a de la loi sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), les délais fixés en jours ne courent pas du 15 juillet au 15 août inclusivement.

14 août 2007

ETEC
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Aéroport International de Genève. Approbation des plans pour la construction du hangar «Geneva Airpark»

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.08.2007
Date	
Data	
Seite	5710-5710
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 845

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.